



## Fraude sociale, fraude fiscale : Mieux mesurer et mieux contrôler

Mémo N° 12

Dans un article du 22 juillet, « Les Echos » reviennent sur les chiffres de la fraude sociale sur la base d'une note confidentielle de l'ACOSS. Les montants en jeu sont élevés, mais très variables d'une estimation à l'autre (du fait même de la nature illégale et donc difficilement mesurable de la fraude). Quelques leçons peuvent être toute de même tirées de ces chiffres.

### La fraude est très majoritairement le fait des employeurs

Nous rappelions dans un mémo précédent<sup>1</sup> que la fraude aux prestations sociales (minima sociaux, allocations logement et famille) était extrêmement limitée, à hauteur de **1.5 milliards d'euros** et ne concernant que 0.35% des bénéficiaires.<sup>2</sup> Les chiffres fournis par Pôle Emploi sur la fraude aux allocations ne sont guère plus élevés: **178 millions** en 2016, soit 0.5% du montant total des prestations<sup>3</sup>.

Selon les dernières données fournis par les URSAAF, le seul travail dissimulé représente un manque à gagner compris entre **7 et 9 milliards d'euros**, bien en dessous de l'estimation de la Cour des Comptes qui le chiffrait en 2014 à plus de **20 milliards d'euros**.

Deux choses à noter :

- La fraude la plus coûteuse est bien celle des employeurs
- Nous manquons cruellement d'une estimation claire de ces chiffres

### Fraude, niches ; des estimations mais pas de mesure précise

Dans notre mémo sur les niches fiscales<sup>4</sup>, nous soulignons à quel point la mesure des différents dispositifs d'allègements fiscaux était lacunaire, quand les montants en jeu s'élèvent à plusieurs **centaines de milliards d'euros par an**. Il en va de même pour la fraude, et là encore, il faut nous en remettre à des études et estimations. Les éléments dont nous disposons vont dans le même sens, peu importe le chiffrage : ce sont les entreprises et les plus aisés qui sont les principaux responsables. Deux exemples :

<sup>1</sup> « Les vrais fraudeurs ne sont pas ceux que l'on croit », Mémo du Pôle Eco

<sup>2</sup> Source : Délégation Nationale de la Lutte contre la Fraude

<sup>3</sup> <http://www.pole-emploi.org/accueil/actualites/infographies/fraudes-aux-allocations-chomage.html?type=article>

<sup>4</sup> « Niches fiscales : nombreuses, coûteuses et inégalitaires », Mémo du Pole Eco n°11

- Les avoirs français détenus dans les paradis fiscaux sont estimés à **300 milliards d'euros**<sup>5</sup> ; la moitié de ces avoirs est détenue par les 0.01% les plus riches. Le manque à gagner pour les finances publiques se chiffre en dizaines de milliards d'euros ; nous manquons d'évaluation précise sur le sujet.
- Le manque à gagner de l'évitement fiscal des entreprises françaises au titre de l'Impôt sur les Sociétés est estimé à **14 milliards d'euros** par l'économiste Vincent Vicard<sup>6</sup>.

### Deux conditions pour lutter contre la fraude : des moyens et une volonté politique

La prise de conscience du problème par la haute administration est en cours, au moins pour le versant « mesure » de la fraude fiscale et sociale. La Cour des Comptes prévoit un rapport sur la question de la fraude fiscale en novembre 2019, dont il faudra analyser les conclusions. L'Insee va quant à lui proposer une réévaluation de l'activité dissimulée en 2022.

En ce qui concerne la lutte contre la fraude, il n'y a en la matière pas de miracle. Il faut une volonté politique et un nombre suffisant d'agents. Selon les chiffres de la DGFIP<sup>7</sup>, ce sont **2130 postes qui ont été supprimés en 2019**, et notamment des postes liés au recouvrement et au contrôle.

On comprend mal d'un strict point de vue budgétaire pourquoi l'administration est plus prompte à chasser la maigre fraude aux prestations sociales et à l'assurance chômage, avec une **multiplication par 6.5** du nombre de contrôleurs de Pôle Emploi<sup>8</sup> entre 2016 et 2020, quand les effectifs pour chasser la fraude la plus coûteuse fondent littéralement. De deux choses l'une : soit la volonté politique est inexistante, et les priorités sont mal ordonnées au niveau du gouvernement. Soit la volonté existe, et elle consiste à protéger les plus fortunés du pays. Peu importe l'hypothèse ; ce sont nos services publics et notre développement économique qui en sortent perdants.

Montreuil, le 22/07/2019

---

<sup>5</sup> Alstadsaeter A., Johannesen N., Zucman G., (2017), "Who owns the wealth in tax heavens? Macro evidence and implications for global inequality", *Journal of Public Economics*, p. 89-100

<sup>6</sup> <http://www.cepii.fr/CEPII/fr/publications/lettre/abstract.asp?NoDoc=12251>

<sup>7</sup> Direction Générale des Finances Publiques

<sup>8</sup> <http://www.leparisien.fr/economie/contrôle-des-chômeurs-les-agences-pôle-emploi-sous-tension-25-02-2019-8019642.php>